



Balsamines

(*Impatiens* sp.)

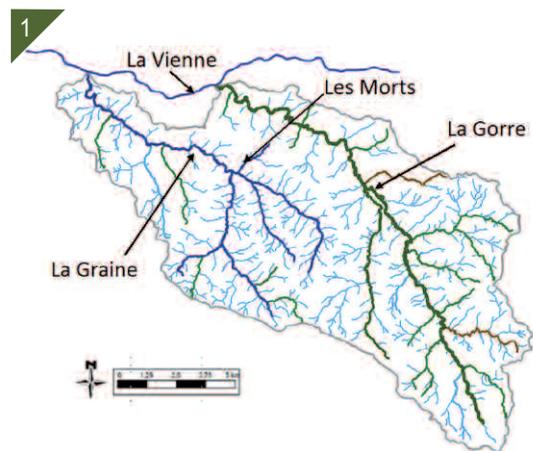
Interventions de gestion de la Balsamine de l'Himalaya sur le bassin versant de la Graine

Syndicat mixte Vienne Gorre (SMVG)

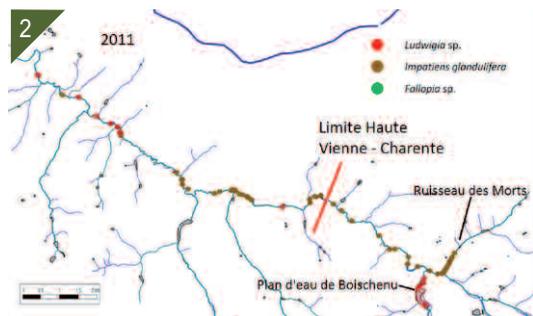
- Établissement public de coopération intercommunale créé en 1965.
- Sur la compétence « Rivière », le territoire du SMVG couvre 14 communes : 11 en Haute-Vienne (87) et 3 en Charente (16).
- Principales actions dans le cadre du contrat de restauration et d'entretien 2009-2013 (prolongé jusqu'en 2014) :
 - restaurer les conditions naturelles d'écoulement des eaux ;
 - améliorer la fonctionnalité de la végétation des berges ;
 - lutter contre le colmatage du lit ;
 - permettre la libre circulation du poisson ;
 - préserver et inciter à une gestion adaptée des milieux patrimoniaux ;
 - développer l'activité pêche et le tourisme liés à l'eau ;
 - animer le territoire, communiquer et sensibiliser ;
 - limiter la prolifération des espèces envahissantes : surveiller et gérer *Ludwigia* sp. et *Impatiens glandulifera*, gérer de façon sélective et coordonnée la prolifération du Ragondin et du Rat musqué, surveiller l'arrivée de nouvelles espèces envahissantes et améliorer les connaissances sur les espèces aquatiques patrimoniales.
- Contact : Marie Adalbert - smvg.riviere@orange.fr.

Site d'intervention

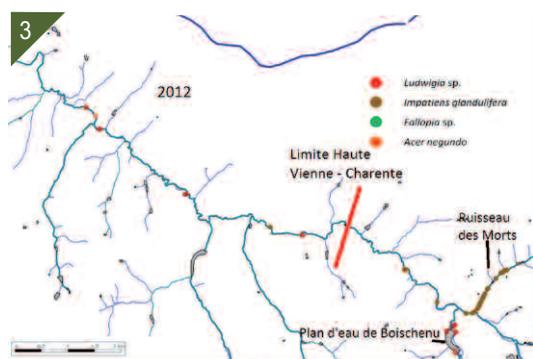
- Le territoire du SMVG est partiellement situé sur celui du Parc naturel régional (PNR) Périgord-Limousin. Il est caractérisé par un réseau hydrographique relativement dense (environ 500 km de cours d'eau) composé de deux rivières principales, la Gorre et la Graine, deux affluents principaux et un grand nombre de petits ruisseaux.
- Dans le cadre de la gestion d'*Impatiens glandulifera*, le SMVG est intervenu :
 - en 2006 sur la Gorre, avec le lancement d'un chantier test avec le PNR Périgord-Limousin et le Conservatoire botanique national du Massif Central (CBNMC). La cartographie réalisée en 2007 sur les 20 km de berges le long de la Gorre (entre Saint Laurent sur Gorre, départ de la colonisation, et la confluence avec la Vienne) a permis d'évaluer à 40 ha la superficie colonisée. Devant les difficultés d'interventions (linéaire important, chablis, talus boisé, etc.), le SMVG a décidé de ne pas engager de travaux de régulation sur la Gorre ;



© SMVG



© SMVG



© SMVG

1- Bassin Versant de la Graine et de la Gorre.
2- 3- Localisation des plantes invasives sur la Graine en 2011 et 2012.

- depuis 2010 sur la Graine et son affluent le ruisseau les Morts (19 km) suite à la découverte de pieds d'*Impatiens glandulifera*.

Nuisances et enjeux

■ *Impatiens glandulifera* a été observée pour la première fois en 2000 sur le territoire du SMVG sur les rives de la Gorre et provient probablement d'un jardin privé. Sur la Graine, son observation date de 2010 avec de fortes densités en amont (quelques kilomètres de berges) puis une colonisation plus ponctuelle avec des pieds isolés, identifiée jusqu'à Chabanais, zone de confluence avec la Vienne.

■ Le développement d'*Impatiens glandulifera* a des impacts écologiques sur le territoire du SMVG :

- réduction de la biodiversité locale à cause de l'ombrage dû à la densité des peuplements ;
- fragilisation des berges due au plus faible système racinaire de cette espèce par rapport aux espèces indigènes.

Interventions

■ Depuis 2011, le SMVG intervient sur les berges de la Graine colonisées par *Impatiens glandulifera* en encadrant les opérations d'arrachage manuel et de débroussaillage réalisées par une entreprise privée. Les premières interventions réalisées dans l'urgence en août 2010, suite à l'observation de l'espèce sur les rives de la Graine, ne sont pas décrites dans cette fiche.

■ Un état des lieux annuel des zones colonisées est réalisé avant les interventions en collaboration avec l'Observatoire régional des plantes exotiques envahissantes des écosystèmes aquatiques de Poitou-Charentes (Orenva) et le CBNMC.

■ Période d'intervention

■ Organisation de quatre passages en raison de la croissance hétérogène d'*Impatiens glandulifera* :

- 1^{er} : seconde quinzaine de juin ;
- 2^{ème} : seconde quinzaine de juillet ;
- 3^{ème} : seconde quinzaine d'août ;
- 4^{ème} (optionnel) : seconde quinzaine de septembre.

■ Méthodes d'interventions

■ Débroussaillage sur les secteurs denses (uniquement en 2011) :

- coupe des plantes au ras du sol à l'aide d'une débroussailleuse ;
- interventions réalisées en amont de la Graine dans des zones de fortes densités ;
- arrachage manuel en 2011 et 2012 dans des zones présentant des foyers isolés.

■ Devenir des plantes arrachées ou coupées

- Cassage des tiges en plusieurs morceaux.
- Dépôt des plantes sur les berges s'il n'y a pas eu développement de graines, fleurs ou fruits.
- Exportation dans des *big-bags* sur le site de stockage sur la commune de Rochechouart (87) en cas de développement de graines, fleurs ou fruits.
- Évacuation en octobre à l'incinérateur de Limoges.
- Toutes ces interventions ont également concerné les autres plantes exotiques envahissantes présentes sur la Graine, c'est-à-dire *Ludwigia* sp. et *Acer negundo*.



4- *Impatiens glandulifera*.
5- Débroussaillage.
6- Dépôt des plantes arrachées ou coupées.
7- Berge envahie par *Impatiens glandulifera*.

Résultats et bilan

■ Résultats 2011 et 2012

- Forte réduction du nombre de pieds d'*Impatiens glandulifera* arrachés (1 020 pieds en 2011, 74 pieds en 2012).
- Diminution du nombre de zones colonisées par cette espèce.
- Toutes espèces confondues, quantités de plantes évacuées en forte diminution (120 kg en 2012 contre 1 140 kg en 2011 ; poids principalement lié à l'arrachage de *Ludwigia* sp.).
- Quantités de balsamines évacuées de l'ordre de 1 % de ces quantités.
- Efficacité de la méthode utilisée (évaluée par la cartographie annuelle), notamment grâce à la vigilance lors de la prospection de l'ensemble du linéaire et lors des travaux.
- Intervention facilitée lorsque la colonisation est à un stade peu avancé mais avec un effort de prospection plus important.

■ Bilan

Bilan des coûts des interventions de gestion des plantes exotiques envahissantes en 2011 et 2012.

Coûts	2011	2012
Détail des coûts	Interventions : Haute Vienne : 8 671 € Charente : 12 259 € Élimination : 108,88 € Parution « annonce légale » : 267,68 €	Interventions : Haute Vienne : 4 933,50 € Charente : 7 534,70 € Élimination : 12,92 € Parution « annonce légale » : 337,75 €
Coût total	21 306,56 €	12 848,87 €
Nombre de jours d'interventions	Haute Vienne : 14,5 jours	Haute Vienne : 7,5 jours
Nombre d'intervenants	Charente : 20,5 jours	Charente : 11,5 jours2

La parution « annonce légale » correspond à la parution d'une annonce au bulletin officiel des annonces des marchés publics pour le choix de l'entreprise devant réaliser les interventions.

Perspectives

- Poursuite des interventions de gestion d'*Impatiens glandulifera* et des autres plantes exotiques envahissantes sur la Graine dans le cadre du CRE 2008-2013 prolongé d'une année.
- Mise en place en 2015 d'un nouveau CRE.

Valorisation des actions

- Transmission des données du suivi de l'état des lieux et des travaux à l'Orenva et au CBNMC (fiches de saisie disponibles sur le site Internet de l'ETPB Vienne).
- Publication d'articles sur les interventions dans la presse écrite locale (« le Populaire du Centre ») et dans les bulletins communaux.
- Informations par courrier des propriétaires (102 personnes) sur les impacts de l'espèce et le déroulement des travaux.
- Organisation de formations sur la reconnaissance et les méthodes de gestion des plantes invasives par l'EPTB Vienne à destination des élus et des agents en charge des espaces publics et à destination des techniciens de rivières.
- Diffusion sur le site Internet de l'EPTB Vienne d'une plaquette d'information sur l'organisation de la gestion des plantes invasives sur le bassin versant de la Vienne.



8- *Impatiens glandulifera*.

Pour en savoir plus

- Page sur les plantes invasives du site Internet de l'ETPB Vienne : <http://www.eptb-vienne.fr/-Plantes-invasives-.html>.
- Site Internet de l'Orenva : <http://www.orenva.org/>.
- Syndicat Mixte Vienne-Gorre. Sans date. Retour d'expérience : la gestion des plantes exotiques envahissantes. La Balsamine de l'Himalaya. 1 pp.
- Syndicat Mixte Vienne-Gorre. 2011. Bilan de la campagne de lutte contre les espèces envahissantes. 3 pp.
- Syndicat Mixte Vienne-Gorre. 2012. Bilan de la campagne de lutte contre les espèces envahissantes. 3 pp.
- Parc naturel régional Périgord-Limousin. 2006. Chantiers tests de lutte contre la Balsamine géante sur le bassin versant de la Gorre. Mémoire des travaux. 22 pp.

Etablissement Public
du Bassin de la Vienne

O RENVA

